

République Française
COMMUNE DE MARIN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 4 avril 2023 -

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi quatre avril, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme Caroline SAITER, Maire Adjointe.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 3

Date de convocation : 27 mars 2023

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Gilbert NOIR, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Christine LEFEVRE, Colette DELALEX, Jacques MARILLET, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Audrey BERNADON, Alain RAPPART,

Excusés : Mme Aude RIGOLLET donne pouvoir à Carine FERNEX
M. Benoit TEPPE donne pouvoir à Audrey BERNADON
M. Mathieu BAYON
Mme JOURNET Catherine donne pouvoir à Vanessa MERIGUET

Absent : M. Pascal CHESSEL quitte la séance pour le vote du compte administratif

Le conseil a choisi pour secrétaire : Jérôme MOULLET

OBJET : approbation des comptes administratifs 2022	Délibération n° 2023 04 04 / 03
---	---------------------------------

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Pascal CHESSEL, Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix :
13 voix « pour »,
2 voix « contre » de Audrey BERNADON + pouvoir,
1 Abstention de Alain RAPPART

✚ Donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		202 106.86		47 804.11		249 910.97
Opérations de l'exercice	1 513 095.32	1 735 920.75	1 007 312.49	1 132 862.79	2 520 407.81	2 868 783.54
TOTAUX	1 513 095.32	1 938 027.61	1 007 312.49	1 180 666.90	2 520 407.81	3 118 694.51
Résultats de clôture		424 932.29		173 354.41		598 286.70
Restes à réalisés			326 950.00	41 000.00	326 950.00	41 000.00
TOTAUX CUMULES	1 513 095.32	1 938 027.61	1 334 262.49	1 221 666.90	2 847 357.81	3 159 694.51
RESULTATS DEFINITIFS		424 932.29		- 112 595.59		312 336.70

BUDGET CAVEAUX

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			25 633.95		25 633.95	-
Opérations de l'exercice	25 633.95	25 633.95	21 733.95	25 633.95	47 367.90	51 267.90
TOTAUX	25 633.95	25 633.95	47 367.90	25 633.95	73 001.85	51 267.90
Résultats de clôture		-		- 21 733.95		- 21 733.95
Restes à réalisés					-	-
TOTAUX CUMULES	25 633.95	25 633.95	47 367.90	25 633.95	73 001.85	51 267.90
RESULTATS DEFINITIFS		-		- 21 733.95		- 21 733.95

- ✚ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✚ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le 11 AVR. 2023